

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT  
Genève

**Rapport du Groupe de travail spécial  
sur les investissements et les apports financiers,  
le financement du développement non générateur de dette  
et les nouveaux mécanismes visant à accroître les investissements  
et les apports financiers sur sa troisième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 10 au 14 janvier 1994



**NATIONS UNIES**  
**New York et Genève, 1994**



TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>		<u>Paragraphe</u>
	Introduction . . . . .	1 - 2
I.	Investissements de portefeuille et nouveaux mécanismes de financement (point 4 de l'ordre du jour) . . . . .	3 - 29
II.	Examen des politiques des pays d'accueil et des pays d'origine visant à promouvoir les investissements étrangers directs (point 2 de l'ordre du jour) . . . . .	30 - 45
III.	Mesures multilatérales pour la promotion des investissements étrangers directs (point 3 de l'ordre du jour) . . . . .	46 - 49
IV.	Questions d'organisation . . . . .	50 - 55

Annexes

- I. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe de travail spécial
- II. Composition et participation aux travaux
- III. Liste de personnalités invitées

INTRODUCTION

1. La troisième session du Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 10 au 14 janvier 1994.
2. Pendant la session, le Groupe de travail a tenu deux séances plénières et neuf réunions informelles.

Chapitre I

INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE ET NOUVEAUX MECANISMES DE FINANCEMENT

(Point 4 de l'ordre du jour)

3. Pour examiner ce point, le Groupe de travail spécial disposait de la documentation suivante :

"Investissements étrangers de portefeuille dans les pays en développement : problèmes actuels et perspectives - rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/WG.1/11);

"Capital markets, foreign portfolio investment and economic development" (UNCTAD/GID/DF/4) (document d'information générale);

"Private financing of infrastructure projects in developing countries - build-operate-transfer (BOT) arrangements" (UNCTAD/GID/DF/5) (document d'information générale);

"Case study submitted by Nigeria" (TD/B/WG.1/Misc.3/Add.9 (vol. II));

"Case study submitted by China" (TD/B/WG.1/Misc.3/Add.11).

Séminaire sur les investissements de portefeuille et les nouveaux mécanismes de financement organisé pendant la session

4. Pendant la troisième session du Groupe, un débat-séminaire de trois jours a eu lieu sur le point 4 de l'ordre du jour, conduit par des personnalités invitées, qui ont présenté des communications et ont répondu à des questions sur les thèmes ci-après :

a) Investissements étrangers de portefeuille dans les pays en développement et les pays en transition :

- i) Facteurs déterminant les courants d'investissements de portefeuille;
- ii) Questions de politique générale : rôle des marchés boursiers; amélioration des normes des nouveaux marchés; incidences macro-économiques et financières des investissements étrangers de portefeuille;
- iii) Perspectives des investissements de portefeuille : rôle des pays d'accueil et des pays d'origine;

b) Financement privé de projets d'infrastructure dans les pays en développement et, plus particulièrement, de projets construction-exploitation-transfert (CET) :

- i) La notion de projet CET;
- ii) Expériences de projets CET dans des pays en développement;

- iii) Gestion des risques;
- iv) Tendances et initiatives en matière de projets CET;
- v) Moyens de renforcer la contribution des projets CET aux investissements dans les pays en développement et les pays en transition.

5. Après les communications et le débat, le Président a résumé les conclusions à en tirer (par. 6 à 29 ci-après).

Résumé du débat-séminaire établi par le Président

Investissements étrangers de portefeuille dans les pays en développement et les pays en transition

Facteurs déterminant les courants d'investissements étrangers de portefeuille

6. L'afflux des investissements étrangers de portefeuille vers les nouveaux marchés a été favorisé par des facteurs spécifiques à ces marchés, ainsi que par l'environnement économique global, en particulier par le faible niveau des taux d'intérêt internationaux. Les investisseurs internationaux, soucieux de maximiser leurs profits et de minimiser leurs risques, ont constaté que les nouveaux marchés offraient des rendements intéressants par rapport aux risques encourus, ainsi que la possibilité de diversifier les portefeuilles.

7. Les facteurs qui, du côté des pays d'accueil, ont joué un rôle crucial dans les décisions des investisseurs de se constituer des portefeuilles sur tel ou tel nouveau marché se répartissent en trois groupes :

- 1) Degré de stabilité politique et macro-économique;
- 2) Détermination du pays d'accueil de poursuivre la libéralisation et la réforme économiques et financières;
- 3) Niveau de développement de la bourse du pays d'accueil et du cadre institutionnel et réglementaire. Les variables suivantes ont été jugées importantes : dimension du marché boursier local, nombre de sociétés cotées, liquidité, nombre de participants, protection des investisseurs (par exemple, réglementation concernant les délits d'initiés), application des réglementations et instabilité.

8. En outre, un certain nombre d'autres facteurs techniques qui pourraient faire obstacle aux investissements étrangers de portefeuille ont été recensés :

- Absence d'un mécanisme fiable et rapide de liquidation;
- Fermeture périodique de la bourse;
- Manque d'information sur les valeurs cotées;

- Absence d'instruments de couverture, en particulier sur les monnaies, l'indice boursier et des valeurs spécifiques;
- Absence d'un système fiable et transparent de comptabilité et d'expertise comptable.

9. Des écarts considérables ont été relevés entre diverses estimations des investissements étrangers de portefeuille sur les nouveaux marchés, ce qui rendait difficile toute analyse fiable de ces investissements. Il a été estimé que le fait était principalement imputable au rassemblement lacunaire des données dans les pays d'accueil, qui ont été invités à améliorer leur collecte de données relatives aux investissements étrangers de portefeuille, en particulier aux achats étrangers directs sur les marchés boursiers locaux.

#### Questions de politique générale

##### a) Rôle des marchés boursiers

10. Les marchés boursiers et les intermédiaires financiers, tels que les banques, jouent des rôles complémentaires dans la mobilisation de ressources pour le financement des entreprises. Les marchés boursiers contribuent à réduire le coût de la mobilisation de capital-risque, améliorent la répartition des ressources dans l'économie et renforcent la structure financière des entreprises. Les marchés boursiers, en particulier les marchés secondaires, sont une source efficace de financement pour les petites et moyennes sociétés, bien que les possibilités de cotation de ces sociétés soient limitées sur beaucoup des nouveaux marchés.

##### b) Renforcement des marchés boursiers locaux

11. Le renforcement des marchés boursiers locaux passe par le développement et l'élargissement de l'investissement local et par la création d'un secteur privé dynamique. A cet égard, trois points ressortent du débat :

- La privatisation a un rôle à jouer dans l'élargissement des nouveaux marchés et dans l'accroissement de la liquidité, en particulier dans les pays en transition;
- Un cadre réglementaire prudent garantira la confiance des investisseurs à l'égard du marché boursier. La réglementation devrait avoir pour objet d'assurer une protection adéquate des investisseurs, en particulier des actionnaires minoritaires. Il conviendrait de trouver un juste milieu entre l'autodiscipline du marché boursier et une intervention directe des pouvoirs publics. La réglementation et la surveillance du marché devraient garantir une information et une transparence adéquates;
- Des réformes des marchés boursiers visant à améliorer la transparence et l'efficacité de la diffusion des cours sont également jugées nécessaires. Parallèlement à ces réformes, des mesures devraient être prises pour renforcer les activités de courtage, par exemple celles qui ont trait aux garanties financières minimales exigées des sociétés de courtage.

c) Incidences macro-économiques et financières des investissements étrangers de portefeuille

12. Les investissements étrangers de portefeuille, comme d'autres formes d'apports de capitaux, pourraient entraîner une appréciation du taux de change réel et amoindrir le contrôle du pays d'accueil sur sa politique monétaire. Toutefois, dans la plupart des pays, les investissements étrangers de portefeuille n'ont eu jusqu'à présent que des incidences négligeables sur ces variables, le montant de ces investissements ne représentant, le plus souvent, qu'un faible pourcentage de la masse monétaire.

13. Il a été constaté que les investissements étrangers de portefeuille accroissaient l'efficacité des marchés boursiers locaux en les exposant à la conjoncture internationale et réduisaient le coût du capital pour les sociétés locales en dynamisant le marché. Mais ils pourraient aussi accentuer l'instabilité des marchés locaux.

14. Il est difficile de fixer des normes au rythme et aux étapes souhaitables de la libéralisation des marchés financiers dans les pays. Toutefois, il y a eu largement accord quant aux avantages d'une ouverture progressive des marchés boursiers locaux aux investissements étrangers.

Perspectives des investissements de portefeuille : rôle des pays d'accueil et des pays d'origine

a) Perspectives

15. Les nouveaux marchés continueront d'offrir d'intéressantes possibilités de diversification aux investisseurs internationaux de portefeuille et, très probablement, des rendements supérieurs à la moyenne par rapport aux risques encourus.

16. En raison de facteurs démographiques et de la libéralisation économique, les fonds de pension privés ont fortement augmenté dans un certain nombre de pays de l'OCDE. Avec d'autres investisseurs institutionnels, tels que les compagnies d'assurance et les fonds communs de placement, ils resteront une importante source de capitaux pour les nouveaux marchés.

17. Bien que les tendances récentes des investissements étrangers de portefeuille sur les nouveaux marchés aient été en partie favorisées par un environnement économique international caractérisé par de faibles taux d'intérêt mondiaux, un renversement de cette situation ne risque guère d'entraîner de grosses sorties de capitaux de ces nouveaux marchés. Il a été reconnu que les investisseurs institutionnels se plaçaient dans une perspective d'investissement à long terme et qu'ils avaient tendance à ajuster leurs risques de façon progressive en période de marchés baissiers, au lieu de se retirer complètement de ces marchés.

18. Dans l'ensemble, il a été reconnu que les perspectives d'une poursuite durable des investissements étrangers de portefeuille étaient bonnes, en particulier compte tenu du potentiel de croissance des pays d'accueil et des progrès continus enregistrés dans l'amélioration des normes sur les nouveaux marchés.



b) Rôle des pays d'accueil

19. Pour que les investisseurs internationaux continuent de s'intéresser aux nouveaux marchés, les gouvernements des pays d'accueil pourraient prendre un certain nombre de dispositions, dont :

- Des politiques économiques transparentes et la détermination d'appliquer à plus long terme un ensemble de réformes de réglementation et de réformes de marché;
- Des politiques fiscales équitables et exemptes de discrimination à l'égard des investisseurs étrangers;
- Une protection appropriée des investisseurs;
- Une amélioration des mécanismes de liquidation;
- Des mesures visant à encourager une diffusion fréquente, régulière de l'information financière;
- Des mesures visant à encourager l'amélioration des méthodes comptables et des pratiques d'expertise comptable;
- Le lancement éventuel de produits financiers dérivés.

c) Rôle des pays d'origine

20. Les pays d'origine pourraient faciliter l'émergence de nouveaux marchés :

- En permettant aux sociétés cotées sur ces marchés d'émettre des titres sur les marchés traditionnels. Les mesures prises récemment par les Etats-Unis et le Japon, qui contribuent à accroître la liquidité des placements privés de titres émis dans des pays en développement, vont dans le bon sens;
- En assouplissant les règles qui limitent la part des actifs étrangers dans le portefeuille des investisseurs institutionnels.

Questions à approfondir

21. Un débat plus approfondi au niveau intergouvernemental sur les questions suivantes serait extrêmement utile :

- Dispositions à prendre pour accélérer le développement de marchés financiers boursiers dans les pays en développement, en particulier dans les pays moins avancés;
- Développement approprié de marchés (notamment lancement de produits dérivés) et promotion des investissements étrangers de portefeuille en fonction des niveaux de développement économique;
- Moyens d'améliorer les méthodes de cotation pour les petites et moyennes sociétés;

- Stratégies d'investissement des investisseurs institutionnels et politiques des pays d'origine;
- Effets des investissements étrangers de portefeuille sur les taux de change et sur l'instabilité des marchés boursiers nationaux;
- Analyse des règles internationales en matière de comptabilité et d'information.

#### Assistance technique

22. De l'avis des participants, une assistance technique est nécessaire dans les domaines suivants :

- Services consultatifs afin d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à adopter des politiques et mesures propres à développer et renforcer les marchés financiers et à attirer des investissements étrangers de portefeuille;
- Organisation, à l'échelon national, en association avec le secteur privé, de séminaires sur le rôle des investissements étrangers de portefeuille dans la mobilisation de ressources et sur les politiques propres à développer les marchés financiers nationaux;
- Création de centres d'enseignement et de recherche pour étudier le rôle des marchés boursiers et les moyens d'assurer leur bon fonctionnement.

#### Financement privé de projets d'infrastructure dans les pays en développement, et, plus particulièrement, de projets de construction-exploitation-transfert (CET)

23. Les participants au séminaire ont analysé en profondeur la notion de projet CET et ses variantes, de même que sa structure, ses techniques financières et son aspect contractuel. Ils ont également étudié la question de ses risques. Les coûts et le financement n'ont pas été suffisamment traités. Des exemples ont été donnés de l'expérience de la Turquie, du Pakistan et des Philippines.

24. Les participants ont aussi examiné les principaux problèmes rencontrés par les projets CET dans les pays en développement et les pays en transition. Dans nombre de ces pays, les énormes investissements nécessaires dans l'infrastructure, ajoutés aux contraintes budgétaires, ont suscité un vif intérêt pour les plans de financement des projets CET. Parmi les tâches prioritaires figuraient la restructuration de certains services publics, l'amélioration des règlements applicables, ainsi que la solution des problèmes posés par les aléas de la demande et les risques de change.

25. Il est apparu que les conditions favorables dans le pays d'accueil déterminaient en grande partie le succès des projets CET. Le degré de développement du secteur privé ainsi que l'ordre juridique et les règlements d'application étaient aussi particulièrement à prendre en considération à cet égard.

26. Des projets CET avaient été mis en oeuvre dans le domaine des transports, des télécommunications, de l'énergie, du traitement des eaux et de l'évacuation des déchets, mais d'autres secteurs comme la santé et l'éducation pourraient également se prêter à cette formule.

27. Pour que les opérations CET soient couronnées de succès, il était indispensable que les deux parties - c'est-à-dire l'Etat et l'entrepreneur privé - connaissent et évaluent parfaitement les risques.

28. Les participants ont reconnu que les aspects contractuels des projets CET étaient très importants et que le règlement des différends exigeait une attention particulière.

29. De l'avis général, la formule CET était appelée à jouer un rôle croissant dans les programmes d'investissement des pays en développement et des pays en transition. On craignait cependant que nombre d'entre eux, en particulier les pays à faible revenu, n'aient pas vraiment les moyens d'étudier, de concevoir, de négocier et de mettre en oeuvre des projets de ce genre, faute d'un cadre politique, de principes directeurs et de capacités de gestion appropriés. Beaucoup de pays auraient besoin de l'appui technique d'organisations internationales pour renforcer leur cadre politique et leurs moyens institutionnels. Les principes directeurs que l'ONUDI s'apprêtait à diffuser sur la mise au point, la négociation et l'exécution de projets CET seraient les bienvenues.

Chapitre II

EXAMEN DES POLITIQUES DES PAYS D'ACCUEIL ET DES PAYS D'ORIGINE VISANT  
A PROMOUVOIR LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS

(Point 2 de l'ordre du jour)

30. Pour examiner ce point, le Groupe de travail spécial disposait de la documentation ci-après :

"Politiques et mesures des pays d'accueil visant à promouvoir les investissements étrangers directs : synthèse de huit monographies - rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/WG.1/10);

"Case study submitted by Nigeria" (TD/B/WG.1/Misc.3/Add.9);

"Case study submitted by Myanmar" (TD/B/WG.1/Misc.3/Add.10).

31. Le Groupe de travail spécial a examiné le rapport du secrétariat (TD/B/WG.1/10), qui renfermait une synthèse des politiques et des mesures visant à promouvoir les investissements étrangers directs exposées dans les monographies présentées au Groupe par huit pays d'accueil (Brésil, Chine, Inde, Maroc, Mexique, Nigéria, Philippines et République de Corée).

Conclusions du Président à partir des monographies

32. Le Groupe de travail spécial a noté que la tendance à la libéralisation et aux réformes de marché avait caractérisé les politiques économiques suivies dans les pays considérés depuis les années 80, la préoccupation prédominante étant d'accroître l'efficacité par la concurrence. Bien que la plupart des mesures de politique générale aient été prises dans la perspective d'objectifs macro-économiques plus vastes, elles constituaient à l'évidence des éléments positifs qui attireraient les investisseurs étrangers. Il était toutefois difficile de mesurer avec précision l'influence que ces politiques avaient exercée sur les investissements étrangers directs dans les différents pays. Certaines des réformes étaient trop récentes ou avaient un caractère structurel et demanderaient du temps pour être menées à leur terme, de sorte qu'il était trop tôt pour en évaluer toutes les incidences sur les investissements étrangers directs.

33. Les monographies révélaient une forte convergence des politiques du point de vue des objectifs, mais aussi des différences quant aux approches suivies, au calendrier d'application et à l'ampleur des réformes, et quant à l'efficacité des mesures appliquées par rapport aux résultats recherchés.

34. Dans les huit pays en question, l'objectif général des politiques macro-économiques avait été de parvenir à une croissance et à une stabilité durables, éléments essentiels d'un climat favorable aux investissements. La réforme des finances publiques avait visé à contenir le déficit budgétaire principalement par une utilisation plus rationnelle des fonds publics, d'une part, et par un élargissement de l'assiette de l'impôt en même temps qu'une diminution des taux d'imposition, d'autre part. En matière de politique monétaire, la principale préoccupation avait été de résorber l'excédent de liquidités afin de stabiliser les prix, tout en préservant la flexibilité

nécessaire pour stimuler la croissance. Les politiques de taux de change s'étaient caractérisées par un infléchissement progressif qui devait aboutir à la convertibilité totale des monnaies. Il fallait également noter un assouplissement du contrôle des changes et une conception moins interventionniste de la fixation des salaires et des prix.

35. Les réformes axées sur le marché avaient concerné toute une gamme d'activités économiques. Les principales mesures de libéralisation du commerce s'étaient traduites par une réduction sensible des taux de droits, une simplification et une rationalisation de la structure tarifaire et un assouplissement ou la suppression des régimes de licences d'importation et des restrictions quantitatives. La réforme de la politique industrielle avait visé à renforcer la contribution de l'industrie au développement en privilégiant l'efficacité et la compétitivité et une plus grande ouverture sur les marchés extérieurs. La prééminence accordée au secteur privé avait donné lieu dans certains pays à des programmes massifs de privatisation, qui avaient favorisé la croissance des investissements étrangers directs. Le secteur financier avait été progressivement ouvert aux étrangers. Des mesures visant à libéraliser les taux d'intérêt et à inspirer confiance dans le secteur financier par un renforcement des dispositifs réglementaires et une hausse des coefficients de capitalisation avaient également été adoptées.

36. Reconnaissant qu'il importait de développer les capacités technologiques non seulement pour promouvoir les investissements étrangers directs, mais aussi et surtout pour le fonctionnement efficace et la modernisation de l'économie nationale, les gouvernements avaient accordé la priorité aux investissements dans l'infrastructure et la mise en valeur des ressources humaines. La prise de conscience de plus en plus aiguë de la nécessité d'un développement durable avait conduit à mettre en place des dispositifs réglementaires pour la protection de l'environnement.

37. Dans les années 80, l'attitude des pays en développement à l'égard des investissements étrangers directs avait sensiblement évolué, ce dont témoignait la large tendance à la libéralisation des régimes appliqués à ces investissements. Le rythme, les étapes et le degré de libéralisation variaient toutefois selon les pays. Parmi les mesures spécifiques adoptées pour faciliter l'entrée des investissements étrangers, on pouvait citer le passage de listes positives à des listes négatives et la simplification des formalités administratives. Toutefois, d'importantes restrictions à l'entrée demeuraient, notamment dans des secteurs qualifiés de sensibles tels que l'exploitation des ressources naturelles, les transports et les communications, le secteur bancaire et les services financiers.

38. Les pays s'étaient montrés tout disposés à agir dans les domaines où l'insatisfaction des investisseurs était plus marquée : libre transfert des bénéfices et des dividendes, rapatriement des capitaux, règlement des différends, protection des droits de propriété, y compris des droits de propriété intellectuelle, et suppression ou assouplissement des obligations de résultats, entre autres. Le principe de l'égalité de traitement était désormais généralement accepté.

39. Les avantages fiscaux, financiers et autres demeuraient un élément important des programmes destinés à attirer des investissements. Il était difficile d'en mesurer l'attrait, mais ils coûtaient incontestablement très

cher aux pays d'accueil. Ceux-ci avaient fait de gros efforts pour améliorer les activités de promotion des investissements, surtout par l'information et les services consultatifs, l'ouverture de centres regroupant tous les services d'investissement, la publicité et le recours à des organismes de coinvestissement. La conversion de créances en prises de participation, en liaison avec des programmes de privatisation, avait favorisé les nouveaux apports. Plusieurs pays avaient en outre créé des zones franches industrielles pour attirer des investissements étrangers directs dans les industries à vocation exportatrice.

40. Ces dernières années, les accords de protection des investissements et les conventions fiscales conclus au niveau bilatéral s'étaient multipliés. L'adhésion à des accords d'investissement multilatéraux et régionaux était aussi de plus en plus considérée comme un moyen d'offrir un cadre stable et attrayant ainsi qu'une meilleure protection contre les risques.

41. Le Groupe de travail a conclu que le cadre macro-économique, ainsi que les politiques et mesures particulières visant les investissements étrangers directs, même s'ils jouaient un rôle essentiel, n'étaient pas les seuls facteurs qui déterminent le choix des investisseurs. Le potentiel économique, la stabilité politique des pays d'accueil et d'autres éléments qui influent sur les risques et la rentabilité des investissements étaient tout aussi importants.

#### Autres discussions

42. Les représentants de certains pays qui avaient présenté des monographies ont indiqué que la réglementation et autres mesures applicables aux investissements étrangers directs avaient changé depuis et ils ont rectifié quelques chiffres. Dans la plupart des cas, les modifications montraient que la libéralisation se poursuivait.

43. Le Groupe de travail a noté que la plupart des monographies n'indiquaient pas les domaines dans lesquels une assistance financière et technique d'organismes bilatéraux et multilatéraux serait nécessaire. En outre, l'efficacité des mesures d'incitation et de promotion prises par les pays d'origine n'était pas évaluée.

44. Un certain nombre de représentants étaient d'avis que la question de la discrimination demandait à être examinée plus à fond. Des mesures parfois prises en faveur des investisseurs étrangers, pour contrebalancer les inconvénients découlant du fait qu'ils opéraient dans un milieu qui n'était pas le leur, risquaient de créer une discrimination préjudiciable aux entreprises locales. En outre, pour attirer ces investisseurs convoités, les pays d'accueil leur accordaient de nombreuses aides, notamment des avantages fiscaux, dont les entreprises nationales ne bénéficiaient pas. A la deuxième session du Groupe de travail, des représentants du secteur privé avaient cependant indiqué que les mesures d'incitation ne pesaient guère dans la décision d'investir. Une autre forme de discrimination était celle dont souffraient les partenaires locaux participant à des coentreprises (en particulier les petites et moyennes entreprises), handicapés parce qu'ils avaient difficilement accès au financement international.

45. Les représentants de l'Algérie, de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Turquie ont donné un aperçu des politiques suivies par leur pays envers les investissements étrangers directs. Dans tous ces cas, les pouvoirs publics accordaient des conditions libérales ou s'employaient à assouplir les restrictions. La volonté de négocier des accords bilatéraux d'investissement était également manifeste. Quelques-uns de ces pays étaient déjà membres de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI).

Chapitre III

MESURES MULTILATERALES POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS

(Point 3 de l'ordre du jour)

46. Pour examiner ce point, le Groupe de travail spécial disposait de la documentation ci-après :

"Role of international financial institutions in promoting non-debt-creating flows to developing countries" rapport de la Banque mondiale (TD/B/WG.1/Misc.2/Add.8);

"UNIDO initiatives to promote non-debt-creating financial flows to developing countries, with particular reference to foreign direct investment" - rapport de l'ONUDI (TD/B/WG.1/Misc.2/Add.9).

47. Le Groupe de travail a entendu des déclarations de représentants de l'ONUDI, de la Banque mondiale et du Programme de la CNUCED sur les sociétés transnationales. Il a noté que ces trois institutions fournissaient une assistance technique et des services consultatifs pour promouvoir les apports financiers non générateurs de dette et, en particulier, les investissements étrangers directs.

48. Le débat a porté sur la complémentarité et le chevauchement potentiel des activités des institutions considérées. Des renseignements ont été donnés sur la coopération interinstitutions et sur les efforts visant à éviter le double emploi.

49. Un certain nombre de pays ont exposé ce que l'assistance technique qu'ils avaient reçue de ces institutions leur avait apporté et qui s'était révélé extrêmement utile.



## Chapitre IV

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### A. Ouverture de la session

50. La troisième session du Groupe de travail spécial a été ouverte le 10 janvier 1994 par le Président.

#### B. Bureau du Groupe de travail spécial à sa troisième session

51. Le Bureau du Groupe de travail spécial à sa troisième session était composé comme suit :

<u>Président</u> :	M. J. P. Huner (Pays-Bas)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. S. Jamaluddin (Bangladesh) M. F.A. Gomes (Brésil) M. G. Blehy (Côte d'Ivoire) M. R. Krzysków (Pologne) M. W.S. Haynes (Etats-Unis d'Amérique)
<u>Rapporteur</u> :	M. E. Mercado (Mexique)

#### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 de l'ordre du jour)

52. A la séance plénière d'ouverture de sa troisième session, le Groupe de travail spécial a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/WG.1/9. L'ordre du jour était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
2. Examen des politiques des pays d'accueil et des pays d'origine visant à promouvoir les investissements étrangers directs
3. Mesures multilatérales pour la promotion des investissements étrangers directs
4. Investissements de portefeuille et nouveaux mécanismes de financement
5. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe de travail spécial
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial au Conseil.

D. Ordre du jour provisoire de la quatrième session  
du Groupe de travail spécial

(Point 5 de l'ordre du jour)

53. A la séance de clôture de sa troisième session, le Groupe de travail spécial a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quatrième session (l'ordre du jour provisoire figure dans l'annexe I).

54. Le Président a déclaré qu'un avant-projet de rapport final serait établi par lui-même, avec le concours du secrétariat, aux fins d'examen à la quatrième session. Vu le peu de temps qui s'écoulerait entre la troisième et la quatrième session, il ne serait pas possible de respecter les délais habituels d'établissement et de distribution du projet dans toutes les langues. Néanmoins, tout serait mis en oeuvre pour que la documentation soit disponible pour le début du mois de mars.

E. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial au Conseil

(Point 7 de l'ordre du jour)

55. A la séance de clôture de sa troisième session, le 14 janvier 1994, le Groupe de travail spécial a adopté son projet de rapport (TD/B/WG.1/L.6 et Add.1) avec quelques modifications et il a autorisé le Rapporteur à compléter le rapport en tenant compte des débats de la séance de clôture.

Annexe I

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIEME SESSION

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
2. Etablissement du projet de rapport final
3. Questions diverses
4. Adoption du rapport final du Groupe de travail spécial au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

COMPOSITION ET PARTICIPATION AUX TRAVAUX 1/

1. Les Etats ci-après membres de la CNUCED, membres du Groupe de travail spécial, étaient représentés à la session :

Algérie	Malaisie
Allemagne	Maroc
Arabie saoudite	Mexique
Argentine	Myanmar
Autriche	Norvège
Bangladesh	Pays-Bas
Belgique	Philippines
Brésil	Pologne
Bulgarie	Portugal
Chine	République de Corée
Danemark	République populaire démocratique de Corée
Egypte	République-Unie de Tanzanie
Espagne	Roumanie
Etats-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Sénégal
France	Slovaquie
Grèce	Sri Lanka
Hongrie	Suisse
Inde	Tunisie
Indonésie	Turquie
Iran (République islamique d')	Venezuela
Italie	Zimbabwe
Jamahiriya arabe libyenne	
Japon	

2. Les autres Etats ci-après membres de la CNUCED, qui ne font pas partie du Groupe de travail spécial, étaient représentés à la session en qualité d'observateurs :

Bolivie	Madagascar
Equateur	Népal
Ethiopie	Nouvelle-Zélande
Iraq	Oman
Irlande	Panama
Jamaïque	Qatar
Kenya	

3. La Commission économique pour l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour l'environnement étaient représentés à la session.

---

1/ La liste des participants porte la cote TD/B/WG.1/INF.3.

4. Les institutions spécialisées et organismes apparentés ci-après étaient représentés à la session :

Banque mondiale  
Fonds monétaire international  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce était également représenté.

5. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Association européenne de libre-échange  
Communauté européenne  
Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique  
Organisation internationale pour les migrations

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Catégorie générale

Alliance internationale des femmes  
Chambre de commerce internationale  
Comité consultatif mondial des Amis (Quakers)  
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et  
commerciales  
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

Annexe III

LISTE DE PERSONNALITES INVITEES

Investissements étrangers de portefeuille dans les pays  
en développement et les pays en transition

1. M. Khairil Anuar Abdullah  
Directeur  
Securities Commission  
Kuala Lumpur  
MALAISIE
2. M. George Akamiokhor  
Président-Directeur  
Securities and Exchange Commission  
Lagos  
NIGERIA
3. Mme Angela Cozzini  
Baring Securities  
Londres  
ROYAUME-UNI
4. M. Guy Dupasquier  
Président  
Epargne sans Frontière  
Paris  
FRANCE
5. Professeur Vihang R. Errunza  
Faculté de gestion  
McGill University  
Montréal  
CANADA
6. M. Hasan Ersel  
Premier Vice-Président  
Yapi Kredi Bank  
Istanbul  
TURQUIE
7. Professeur Paul Grout  
Département de sciences économiques  
University of Bristol  
Bristol  
ROYAUME-UNI
8. M. Kwang W. Jun  
Banque mondiale  
Washington  
ETATS-UNIS D'AMERIQUE

9. M. Werner Kurz  
Société de Banque Suisse  
Bâle  
SUISSE
10. M. Richard Lang  
Schroders Banque  
Zurich  
SUISSE
11. M. Hugo M. Lavados  
Directeur  
Surintendance des titres et assurances  
Santiago  
CHILI
12. M. Carlos Quenan  
Epargne sans Frontière  
Paris  
FRANCE
13. M. Terrence Reilly  
Consultant privé  
Consultant for Capital Market Development  
Connecticut  
ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Financement privé des projets d'infrastructure dans les pays  
en développement et, plus particulièrement, de projets  
de construction-exploitation-transfert (CET)

1. M. Ishan Akinici  
Division des investissements étrangers  
Sous-Secrétariat au Trésor  
Ankara  
TURQUIE
2. M. Jeffrey Falconer  
Directeur régional  
Rendel Palmer & Tritton  
Londres  
ROYAUME-UNI
3. M. Geoff Haley  
Partner  
SJ Berwin & Co  
Londres  
ROYAUME-UNI
4. M. Miguel Z. PATOLOT  
Administrateur du Département des échanges compensés  
Philippine International Trading Corporation  
Manille  
PHILIPPINES
5. Mme Helen Payne  
Barrister  
S J Berwin & Co  
Londres  
ROYAUME-UNI
6. M. Ian Reeves  
Président  
High-Point PLC  
Londres  
ROYAUME-UNI
7. M. M. Amjad Virk  
Joint Secretary  
Ministère des finances  
Islamabad  
PAKISTAN

-----